

Règles pour en assurer la validité.....	45
Instructions à donner à ceux qui se marient.....	60 et suiv.
Ce qu'il y a à faire lorsqu'il s'agit de publier les bans et de procéder au mariage, afin que tout se passe selon les rè- gles de l'Eglise.....	65 et suiv.
Moyens à prendre pour empêcher les mariages entre parents, surtout entre cousins germains.....	68 et suiv.
Diminuer le nombre des dispenses de bans.....	74

Mariage clandestin.

Il était valide avant le Concile de Trente.....	6
Et même dans les lieux où ce décret est publié, si le recours au Prêtre est moralement impossible.....	6
Il l'est encore dans les lieux où le décret <i>Tametsi</i> n'est pas publié.	7
Il est abhorré par l'Eglise.....	9
Il est valide avec dispense.....	13
Que penser du mariage de deux catholiques devant un Minst.	43

Mariage fait par crainte.

Comment faut-il considérer les mariages faits par la crainte d'aller en prison.....	23 et suiv.
Quelle conduite tenir envers ceux qui se sont mariés par cette crainte.....	26 et suiv.

Mariage des Infidèles.

Il se contracte sans le Sacrement.....	5
Ce qu'il y a d'important dans cette question.....	27 et suiv.
En quoi consiste le mariage des infidèles.....	29
Il est valide, à moins qu'il ne soit contre le droit naturel ou divin.....	29
Il ne peut être dissous par le consentement ou l'abandon des parties.....	30
L'interpellation de la partie devenue chrétienne est nécessaire pour le dissoudre.....	30
Cette interpellation doit se faire juridiquement, à moins qu'il n'y ait dispense du St. Siège.....	30
Il est dissous par le refus de la partie infidèle de cohabiter, ou de cohabiter <i>sine contumelia creatoris</i>	31
Aussi par son refus de se faire chrétienne.....	31
Ce refus doit être prouvé.....	31
Ce seul refus dissout le mariage des infidèles.....	32
Le lien conjugal subsiste tant que l'interpellation n'a pas été faite.....	32 35 36
L'Eglise peut dispenser de cette interpellation.....	32
Le Pape communique ce pouvoir aux Evêques.....	33